

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. VARTORE Boris, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

Absents : (1)

M. VIAL Patrice.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : Mme VEDELAGO Chrystelle.

DÉLIBÉRATION N° 057-2026 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET DE 26,60/35 HEURES HEBDOMADAIRES ANNUALISÉES D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE DES SAILLANTS À COMPTER DU 01/01/2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les besoins du service,

À la suite de la réussite au concours en 2026 d'ATSEM principal de 2^{ème} classe par un agent de la commune, il est proposé de créer un poste permanent à temps non complet de 26,60/35 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} janvier 2027 afin de permettre la nomination de cet agent sur le poste qu'il occupe déjà en tant contractuel à l'école maternelle des Saillants.

L'ATSEM évolue au sein d'une équipe éducative pluridisciplinaire (scolaire et périscolaire), contribue à travers sa posture et son dialogue, à la bonne assistance de l'enseignant(e) et à la qualité du cadre des accueils périscolaires, participe au développement du « vivre ensemble » dans le respect du rythme des enfants et de leur sécurité.

Les missions du poste restent inchangées :

- Assister l'enseignante dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques,
- Assurer les activités d'animateur durant les temps périscolaires (associés au temps scolaire),
- Veiller et assurer la sécurité et l'hygiène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, :

- Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2027, de 26,60/35 heures hebdomadaires annualisées, selon les modalités prévues ci-dessus,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice,
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 29 septembre 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

